INFORMATIONS POUR LES PATIENTS MINEURS

PRELEVEMENT

Tout **mineur** venant se faire prélever au laboratoire doit être **accompagné d'un représentant légal** ou posséder une **autorisation parentale signée**.

Les mineurs ayant entre 16 ans et 18 ans (majorité sexuelle) peuvent être prélevés sans autorisation particulière pour les bilans IST (Infections Sexuellement Transmissibles), les dosages de β-HCG, ou les bilans émanant du planning familial.

RENDU DE RESULTATS

Les résultats sont adressés **au médecin prescripteur** et au **représentant légal**.

Dans le cas particulier des résultats de bilan IST, dosages de β-HCG, contraception, IVG (Interruption volontaire de Grossesse), c'est le **prescripteur** qui recevra les résultats et les communiquera au patient mineur au cours d'une consultation médicale ultérieure. Une autorisation de communication des résultats au représentant légal peut être écrite par le patient mineur lors de l'enregistrement du dossier patient.

Impression du document non gérée